

Initiatives ministérielles

Il existe un deuxième groupe d'agriculteurs un peu plus loin, le long de l'autoroute, dans ce que nous appelons la région de Robinson, qui comprend notamment les localités de Robinson, de McKays et de Jeffries. Un troisième groupe, dans la péninsule Burin, est disséminé autour de la collectivité de Winterland.

Je voudrais ajouter quelque chose pour mon bon ami de Macleod. De 1934 à 1949, interrègne qui a duré 15 ans, Terre-Neuve n'avait pas de gouvernement élu. Le gouvernement démocratique élu en 1932, qui était conservateur soit dit en passant, s'était suspendu lui-même par voie de scrutin. C'est sans doute la seule fois qu'un gouvernement conservateur a fait cela. Il a invité une commission de gouvernement nommée par la Grande-Bretagne à administrer la province. Le gouvernement britannique a nommé un gouverneur, normalement britannique de naissance, et six commissaires, trois Anglais et trois Terre-Neuviens.

Cette commission de sept membres, appelée commission de gouvernement, a gouverné pendant 15 ans. Elle a pris beaucoup de mesures gauches, inefficaces ou antidémocratiques. Elle a, par contre, stimulé l'agriculture à Terre-Neuve, notamment en établissant des collectivités agricoles pour les soldats revenus au pays après la Seconde Guerre mondiale. Une de ces localités était Winterland, qui se trouve dans ma circonscription, celle de Burin—Saint-Georges, mais ce n'est pas la seule.

Dois-je comprendre que mon temps de parole achève déjà, monsieur le Président? J'avais encore beaucoup à dire sur ces amendements. Dans ma digression, je voulais parler des effets de ce projet de loi sur le secteur agricole de Terre-Neuve, sur les trois régions agricoles de ma circonscription ainsi que sur d'autres régions de la province.

• (1600)

Comme il ne me reste plus beaucoup de temps, je voudrais dire, pour conclure, que nous sommes contre ce projet de loi et que nous allons tout faire pour qu'il soit rejeté. Nous croyons que, par le truchement du vote sur les amendements proposés par le député de Moose

Jaw—Lake Centre, nous pouvons montrer que nous nous opposons au principe et à la substance du projet de loi.

Je pense que le député de Fraser Valley—Est est presque convaincu de faire comme nous. Si c'est le cas, il faudra l'en féliciter, contrairement au député de Halifax—Ouest qui n'a pas seulement trahi les travailleurs de sa circonscription, dont la survie dépend du tarif de l'Est, mais qui n'a pas eu le courage de rester à la Chambre pour voter à la fin de la discussion.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je serai bref. Je crois que le député de Halifax—Ouest cherchait à se justifier devant ses électeurs. À cette fin, il a essayé de faire croire que le projet de loi présentait peu d'intérêt pour Halifax et la côte est comparativement aux provinces de l'intérieur et des Prairies. Il y a du vrai dans ce qu'il dit et le projet de loi a aussi un certain intérêt pour les provinces de l'Ouest, mais la quantité de grain qui passe par Halifax et Saint John est minime par rapport au volume total de céréales qui sont expédiées.

Quoi que le ministre ait essayé de nous faire croire, il reste que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique avait cherché, à plusieurs reprises, à amener le gouvernement à examiner attentivement le projet de loi et à ne pas toucher au tarif de l'Est tant qu'un certain nombre de difficultés n'auraient pas été aplanies. La Commission n'est pas un organisme irresponsable. Il s'agit d'un groupe très bien organisé et très bien vu, qui est établi depuis longtemps et qui représente des intérêts divers dans le domaine du transport et pour ce qui est des besoins des collectivités de la région de l'Atlantique.

Dans l'exposé qu'elle a présenté au gouvernement et au comité, elle a fait observer que ce qu'il en coûtera d'éliminer le tarif de l'Est se mesure en salaires perdus pour les membres de la collectivité et se chiffre à un peu plus de 34 millions de dollars, au bas mot.

De plus, elle a fait état de beaucoup d'activités liées à ce tarif. En somme, le projet de loi a pour effet d'éliminer une source d'activité économique pour la région visée, à savoir celle de Halifax et Saint John, ainsi qu'une source d'approvisionnement en grains fourragers et en céréales qui lui a permis jusqu'ici d'utiliser des produits canadiens.

Compte tenu du fait que le gouvernement ne reviendra vraisemblablement pas sur sa décision et qu'il persistera dans sa décision d'éliminer le tarif, ces motions auraient pour effet de maintenir le projet de loi, si nous les